

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

## du 11 avril 2025 à 19h30 (salle multi-accueil)

### Présent(e)s :

**Mesdames** : FUMEY Sylvie, BORDOT-COLLARD Anne, TONIUTTI Micheline, ZURAKOWSKI Perrine (arrivée en retard), KERRARA Charaf

**Messieurs** : CNUDDE Jean-Pierre, VOEGELE Denis, CHARMY François, SENTENAS Michel, CLAUSS Jean François, MUNIER Bruno, JACQUOT Célian, BEAUSEIGNEUR Denis

### Absents :

### Procuration :

Secrétaire de séance : MUNIER Bruno

Date de convocation : 31 mars 2025

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-verbal du 7 mars 2025
2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU° - exercice 2024
3. Reprise et affectation du résultat 2024
4. Vote des taxes communales 2025
5. Mise en place de la fongibilité des crédits investissement et fonctionnement
6. Vote du budget 2025
7. Demande de subvention auprès de Territoire d'Énergie 90
8. Demande de subvention au titre des amendes de police 2025
9. Modification du règlement intérieur de l'ALSH
10. Questions et informations diverses

### 1. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025

Monsieur Jean-Pierre CNUDDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2025 et invite l'assemblée à l'approuver.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 11 mars 2025.

Pour	Contre	Abstention
12	12	12

## 2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024 :

Le CFU est un document comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce dernier met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT prévoient que « **le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote** ».

Dès lors, l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité.

Dans ce cadre, Monsieur CNUdde Jean-Pierre, le maire, a quitté la séance.

Le CFU sera présenté et résumé comme suit par Madame FUMEY Sylvie :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1
------------------------------------------------------------	----

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	842 415,07	888 160,53	1 730 575,60
	Recettes réalisées (1)	B	330 170,39	966 694,09	1 296 864,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	835 809,53	1 336 300,83	2 172 110,36
	Dépenses réalisées (1)	E	505 337,16	700 812,40	1 206 149,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-175 166,77	265 881,69	90 714,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 605,54	448 140,30	441 534,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-181 772,31	714 021,99	532 249,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-181 772,31	714 021,99	532 249,68

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de PEROUSE.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur CNUdde Jean-Pierre, le maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour	Contre	Abstention
11	11	11

### 3. Reprise et affectation du Résultat

Le Maire, Monsieur CNUUDE Jean-Pierre, reprend sa place au sein du conseil municipal.  
Madame Sylvie FUMEY, Adjointe au Maire de la commune, donne lecture des résultats du Compte Financier Unique 2024 de la Commune :

Résultat d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-175 166.77 €
Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024	-6 605.54 €
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025</b>	<b>-181 772.31 €</b>

  

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	265 881.69 €
B - Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024	448 140.30 €
<b>C - Résultat à affecter : A + B (hors reste à réaliser)</b>	<b>714 021.99 €</b>

  

D - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024	-181 772.31 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	(1) 0.00 €
<b>F - Besoin de financement = D + E</b>	<b>-181 772.31 €</b>

  

<b>Affectation : C = G + H</b>	<b>714 021.99 €</b>
G - Affectation en réserve R 1068 sur 2025	447 897.15 €
H - Report en fonctionnement R 002 sur 2025	266 124.84 €

  

<b>DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025</b>	<b>0.00 €</b>
---------------------------------------	---------------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation en réserves au compte R 1068 (Investissement Recettes) d'un montant de 447 897.15 € et au compte R 002 (Fonctionnements Recettes) d'un montant de 266 124.84 € au budget primitif 2025.

Pour	Contre	Abstention
12	12	12

#### **4. Vote des taxes communales 2025**

Madame Zurakowski arrive à 19h38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe les taux** d'imposition pour l'année 2025 comme suit, en décidant de ne pas augmenter ces derniers pour cette année 2025.

Les taux resteront donc les suivants :

- **Taxe foncière bâtie** : 31,99 %
- **Taxe foncière non bâtie** : 39,82 %
- **Taxe habitation résidences secondaires** : 10,34 %

Pour	Contre	Abstention
11	1	1

#### **5. Mise en place de la fongibilité des crédits investissement et fonctionnement**

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des dépenses des sections.

Elle permet également de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle

Le Conseil municipal sera informé des virements de crédits opérés lors de la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT)

Pour	Contre	Abstention
13	13	13

## 6. Vote du budget 2025

Madame Sylvie FUMEY, Adjointe au maire, présente le budget primitif 2024 qui a été préalablement examiné par la commission finances le mercredi 2 avril 2025.

Madame FUMEY indique que le budget 2025 est équilibré comme suit :

### En Fonctionnement :

- **Dépenses : 1 115 274.63 €**
- **Recettes : 1 115 274.63 €**

### En Investissement :

- **Dépenses : 943 333.99 €**
- **Recettes : 943 333.99 €**

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents, le budget comme proposé ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
13	13	13

## **7. Demande de subvention auprès du Territoire d'Énergie 90**

Depuis 2020, les communes de moins de 2 000 habitants peuvent bénéficier d'aides pour leur investissement en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Ainsi chaque commune concernée bénéficie d'une enveloppe de 36 € par habitant à utiliser sur 6 ans en une seule fois ou en plusieurs fois.

L'installation de volets aux fenêtres de la mairie entre dans les projets subventionnables par TERRITOIRE ENERGIE 90.

**Coût de l'achat des volets : 8 258,40 €, subvention sollicitée : 5 500 € soit 80 % de la facture HT**

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à solliciter, auprès de TERRITOIRE ENERGIE 90, une aide financière d'un montant de 5 500 € au titre du fonds de la transition énergétique.
- D'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à solliciter, auprès de TERRITOIRE ENERGIE 90, une aide financière d'un montant de 5 500 € au titre du fonds de la transition énergétique.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Pour	Contre	Abstention
13	13	13

## **8. Demande de subvention au titre des amendes de police – Le département**

Les amendes de police permettent de réaliser des aménagements relatifs à la sécurité routière et/ou aux transports en commun.

Ces amendes sont versées par le Département.

Un aménagement sécuritaire a été décidé concernant la rue des Sapins (installation de deux stops au croisement de la rue des Aliziers) et rue des Marronniers au croisement de la rue des Peupliers (deux stops). Ces aménagements pourront être revus s'ils s'avéraient ne pas fonctionner en pratique.

Les entreprises T1 et SIGNAUX GIROD nous ont fourni des devis :

**Coût 3 586,71 € TTC, subvention sollicitée 1 195,57 € HT, soit 40 %**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département.

Pour	Contre	Abstention
13	13	13

## **9. Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs de PEROUSE**

Il convient de modifier le règlement intérieur du Centre de Loisirs afin d'y insérer le changement de délais pour la réservation d'un repas, qui passera de 48h à 72h et l'annulation du périscolaire de 24h à 48h (jours ouvrés).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de modifier l'article stipulant les délais de réservation et d'annulation comme décrit ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
13	13	13

## **10. Questions et informations diverses**

- Le Maire fait part des Déclarations d'Intentions d'Aliéner.
- La société ITAS nous a contactés pour l'installation éventuelle d'une antennes relais, Pérouse étant mal couverte en 5G, par SFR en particulier (Les autres opérateurs pouvant se greffer). Le pylône mesure 30 m serait implanté à 250 m des habitations et serait masqué par des arbres vers le passage sous l'autoroute. En cas de refus par la commune, un particulier pourrait l'accepter et toucher la redevance de 2500 € de chaque utilisateur (utilité publique).
- Nous avons des plaintes concernant les voitures autour de Oui-Glass.
- Des poubelles, bancs et tables sont prévus au city-stade.
- Proposition de mettre en place un escape-game autour des déchets pour le conseil municipal.
- Marché local le 16 mai.
- 8 mai cérémonie au monument.
- 18 mai promenade de printemps.
- Prochain conseil à planifier en juin

**Clôture de la séance à : 20h42**

## Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

Délibérations	Objet	Vote	
2025/01/01	Approbation du Procès-verbal du 7 mars 2025	Pour Contre Abstention	12 12 12
2025/01/02	Approbation du Compte Financier Unique (CFU 2024)	Pour Contre Abstention	11 11 11
2025/01/03	Reprise et affectation du résultat 2024	Pour Contre Abstention	12 12 12
2025/01/04	Vote des taxes communales 2025	Pour Contre Abstention	11 1 1
2025/01/05	Mise en place de la fongibilité des crédits investissement et fonctionnement	Pour Contre Abstention	13 00 00
2025/01/06	Vote du budget 2025	Pour Contre Abstention	13 00 00
2025/01/07	Demande de subvention auprès de Territoire d'Energie 90	Pour Contre Abstention	13 00 00
2025/01/08	Demande de subvention au titre des amendes de police 2025	Pour Contre Abstention	13 00 00
2025/01/09	Modification du règlement intérieur de l'ALSH	Pour Contre Abstention	13 00 00



## Séance du 11 avril 2025

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Monsieur CLAUSS Jean-François		